

---

ICANN70 | Forum virtuel de la communauté – Réunion publique de la GNSO et le NCSG  
Mercredi 24 mars 2021 – 10h30 à 12h00 EST

MARYAM BAKOSHI : Je vous remercie. Bonjour et bienvenue à la réunion du Groupe des représentants des entités non commerciales (NSCG).

Je m'appelle Maryam Bakoshi et je suis responsable de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter qu'elle sera enregistrée et qu'elle respecte les normes de conduite requises par l'ICANN.

Au cours de cette séance, les questions ou commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont présentés sous la forme appropriée, comme indiqué dans le tchat ; le président de la séance autorisera les questions et les commentaires pendant le temps y consacré. Si vous souhaitez poser des questions ou faire des commentaires verbalement, veuillez lever la main. Lorsque vous y serez invité, activez le son de votre micro et prenez la parole. Veuillez indiquer votre nom pour l'enregistrement et parlez clairement, à un rythme raisonnable. Lorsque vous aurez fini de parler, veuillez couper le son de votre micro.

Cette séance inclut la transcription automatique en temps réel. Veuillez noter que cette transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité. Pour afficher la transcription en temps réel, cliquez sur le bouton « Closed Caption » (sous-titrage) dans la barre d'outils de Zoom. Cela

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

dit, je vais donner la parole à la présidente du NCSG, Bruna Martins dos Santos. Bruna, s'il vous plaît.

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup, Maryam. Bienvenue à tout le monde et bonjour. Je m'appelle Bruna Santos. Je suis la présidente du groupe des représentants des entités non commerciales. Vous venez de rejoindre la réunion ouverte du NCSG à l'ICANN70. L'ordre du jour pour la réunion d'aujourd'hui est très intéressant : il y aura des mises à jour de nos conseillers de la GNSO et de nos membres de l'EPDP, ainsi que de l'équipe de travail intercommunautaire sur les droits humains.

Mais avant de commencer cette réunion, je voudrais également vous remercier tous, notre communauté, pour votre engagement continu auprès du NCSG. Ce mois-ci nous avons marqué un an depuis le début de cette pandémie, qui peut avoir touché beaucoup d'entre nous de différentes façons ; cette situation a donné lieu à de nouvelles formes d'organisation, tant au sein de la société civile que des organisations. Mais avant de commencer, je voudrais également remercier les membres du Comité de politique, les membres du Comité exécutif, les équipes de direction des unités constitutives, les représentants des groupes de travail ainsi que les membres du NCSG dans son ensemble pour leur travail acharné. Ce travail a été vraiment précieux et je suis heureuse de voir beaucoup d'amis ici.

Nous passons donc à notre programme, affiché à l'écran en ce moment. Nous commencerons par des mises à jour des présidents ou des équipes de direction de la NPOC et de la NCUC. Les deux unités

---

constitutives font partie du NCSG. Après cela, des mises à jour de politique et du Conseil seront présentées. Peu après cette réunion, nous aurons la réunion du conseil de la GNSO. Ce sera peut-être l'occasion de poser vos questions ou de commencer une discussion sur les sujets qui seront abordés lors de la réunion du conseil.

Après cela, nous invitons également nos membres de l'EPDP à poursuivre les débats que nous avons tenus lors de la réunion sur les politiques. Ce sera aussi l'occasion pour que les membres posent des questions et proposent des sujets.

Après cela, le CCWP, l'équipe de travail intercommunautaire sur les droits humains, fera le point avec Ephraïm. Enfin, le personnel de l'ICANN fera une présentation sur l'initiative relative à la transparence des informations. Pour finir, j'aimerais pouvoir mener une brève discussion sur notre gouvernance et notre participation, avoir l'occasion d'entendre à quel point cela a été difficile pour tout le monde, et aussi faire le point sur ce que nous pouvons améliorer en termes de participation et de sensibilisation, etc.

Sans plus tarder, je vais commencer la discussion sur les mises à jour concernant la cohérence. Je passe donc la parole à Raphaël. Raphaël est le président de la NCUC.

RAPHAËL BEAUREGARD-LACROIX :

Bonjour à tous. Merci, Bruna. Raphael Beauregard-Lacroix pour l'enregistrement, président de la NCUC depuis la dernière réunion de l'ICANN. Pour ceux d'entre vous qui ont

---

participé à la réunion ouverte de la NCUC d’hier, vous entendrez peut-être des informations que vous connaissez déjà, mais même dans ce cas, je crois qu’il est bon de les fournir de manière synthétique.

Depuis l’automne, la communauté habilitée a surtout travaillé sur les votes concernant les ABR (demandes de budget supplémentaire), celles de l’exercice en cours et celles qui ont été présentées en décembre. Pour l’année en cours, nous avons annoncé hier que la NCUC tiendra un webinaire avec la participation de la société civile qui aura lieu fin avril, début mai. Les dates seront établies plus tard. Il s’agit d’un webinaire qui sera ouvert à tous les membres de la société civile : tous les membres de la société civile au sein de l’ICANN, pas seulement les membres du NCSG mais aussi les membres potentiels de l’ALAC identifiés comme appartenant à la société civile. Nous avons essentiellement conçu le calendrier ou l’ordre du jour de ce webinaire pour venir en aide des orateurs et des autres participants. Nous avons également préparé les documents pour un cours d’ICANN Learn qui suivra ce webinaire et se centrera davantage sur l’histoire de la société civile à l’ICANN en général. Cela comprend non seulement la NCUC, mais aussi le NCSG, la NPOC et l’ALAC. Nous avons contacté les différentes parties de la communauté pour leur demander d’y contribuer. La plupart d’entre eux avaient déjà quelques documents écrits sur leur histoire, mais il a fallu un certain travail pour réunir la totalité du matériel.

C’est donc ce que nous avons fait de l’ABR correspondant à l’année en cours. Tous les membres du NCSG recevront une invitation pour ce

---

webinaire dans les prochains jours ou semaines avec la date et les détails de la participation.

Pour le prochain exercice fiscal 2022 de la NCUC, nous avons également demandé à l'organisation ICANN de nous aider à améliorer notre présence en ligne et notre participation en général, avec une stratégie en ligne plus cohérente. Au cours des années précédentes, de nombreuses parties de la communauté ont demandé quelque chose de similaire et l'organisation a en général refusé, en disant qu'elle travaille elle-même sur une stratégie globale. Possiblement, nous n'obtiendrons rien de ce côté-là. Mais nous pourrions au moins manifester à l'organisation notre intention d'avoir quelque chose d'un peu plus cohérent en ce qui concerne la présence et la portée en ligne, étant donné que de nos jours presque tout se passe en ligne bien que nous puissions tous espérer que les réunions de l'ICANN reprennent bientôt en personne. Je pense que pour nous tous, une grande partie de nos activités se déroule désormais en ligne, d'une manière plus ou moins irréversible. Cela nous a amené à faire cette demande de budget supplémentaire.

Nous avons surtout travaillé sur ces deux points. Rien de plus au niveau de la communauté habilitée. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci, Bruna.

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup, Raphaël. J'ai également invité les dirigeants de la NPOC. Je ne vois pas Raoul sur la liste. Y a-t-il quelqu'un de la direction de la NPOC qui souhaiterait présenter les développements récents de

---

l'unité constitutive ? Le micro est disponible au cas où un représentant serait ici présent. OK. Juan, permettez-moi de vous poser la question. Pourriez-vous fournir une brève mise à jour sur le travail de l'unité constitutive ? Je suis désolée de vous poser cette question sur le coup, mais si vous n'êtes pas prêt, nous pouvons peut-être attendre Raoul.

JUAN MANUEL ROJAS :

Je suis un peu au courant de ce qu'ils font. Je sais qu'ils organisent des webinaires. Qu'ils organisent des webinaires pour les membres de la NPOC ; ils l'ont fait cette année. Je sais que ces webinaires qui ont abordé plusieurs sujets au cours de chaque séance ont eu une bonne réception. Je ne sais pas combien de webinaires sont prévus, mais je sais qu'ils l'ont fait.

Je sais qu'ils travaillent encore sur la fameuse charte parce je suis au courant de quelques commentaires qu'ils ont reçus du personnel ; je sais donc qu'ils travaillent sur cette question. Et ils travaillent également dans la création de quelque chose de juridique en dehors de l'ICANN, mais je ne sais pas comment cela se déroule. Pour l'instant, je ne me souviens pas d'autre chose.

Bien entendu, ils s'inquiètent du manque de participation, de la diminution de la participation des membres à ces réunions en ligne et ils essaient de discuter de la façon de résoudre ce problème. Je pense que c'est tout ce que je peux partager sur la NPOC parce que je n'ai pas davantage d'informations en ce moment.

---

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup, Juan. Merci pour la courte mise à jour. Juste un mot sur les webinaires, dont Maryam a écrit sur le tchat ; il s'agit d'une série de webinaires sur l'amélioration du savoir-faire et des connaissances sur les problèmes opérationnels du DNS. Il s'agit donc d'une série de sept webinaires et, comme Maryam l'a mentionné sur le tchat, quatre webinaires se sont déjà déroulés et il y en reste encore trois. Si vous y êtes intéressés, veuillez contacter Joanna, Raoul ou Juan ou toute personne appartenant à la direction actuelle ou passée de la NPOC. Je suis sûr qu'ils pourront vous aider.

Merci encore, Juan et Raphaël, pour ces brèves discussions. Y a-t-il des questions à poser aux représentants de notre unité constitutive ou des sujets que vous aimeriez leur présenter ? Je suppose que nous pourrions répondre à une ou deux questions s'il y en avait. OK. Je ne vois rien.

Je vais juste noter que Maryam vient de publier sur le tchat le lien vers les webinaires de la NPOC. Et c'est aussi un bon rappel pour nous de parler des webinaires de la NCUC sur l'engagement de la société civile, ainsi que des webinaires du NCSG sur les contributions politiques et notre travail politique ici à l'ICANN. Nous travaillons là-dessus et nous espérons pouvoir annoncer cela bientôt à l'ensemble de la communauté. Merci encore à vous deux pour les mises à jour.

Je vais passer maintenant au point numéro deux de l'ordre du jour, à savoir une brève mise à jour sur la politique et le conseil. J'ai invité Tomslin et Tatiana à m'aider dans ces discussions. Nous avons eu un appel très important du Comité des politiques ce lundi, mais l'idée ici

---

était de donner un aperçu plus général de l'ordre du jour du conseil de la GNSO d'aujourd'hui et des autres opportunités importantes pour vous en termes de processus d'élaboration de politiques, etc.

Tatiana et Tomslin. Je ne sais pas lequel des deux voudrait prendre la parole en premier lieu, mais le micro est ouvert, alors n'hésitez pas... Allez-y.

TATIANA TROPINA :

Bonjour à tous. Bruna, je crois que Tomslin, en tant que président du Comité des politiques, pourrait vouloir commencer. Alors, Tomslin, à vous, et puis peut-être pourrai-je simplement récapituler l'ordre du jour du conseil. Merci.

TOMSLIN SAMME-NLAR :

Merci, Tatiana. Merci, Bruna, de nous permettre de présenter encore une fois des mises à jour de politiques aux membres. Aujourd'hui, je vais me centrer sur les commentaires publics ; je crois que c'est une occasion importante pour que les membres puissent participer.

Lors de la réunion de lundi, j'ai mentionné certaines des consultations publiques en cours. Puisqu'aujourd'hui il y a plus de membres présents, je vais simplement les répéter et puis aborder les suivantes. Nous travaillons actuellement sur les recommandations de politique de l'étape 2 de l'EPDP. J'aimerais signaler aux membres que la deuxième équipe de révision de la sécurité, la stabilité et la résilience n'a, encore une fois, plus de bénévoles ; j'espère donc que les membres se portent volontaires pour ce travail. Il y a également eu le rapport initial sur le



---

troisième processus d'élaboration de politiques de la ccNSO sur lequel vous avez également l'occasion de faire des commentaires. Et la dernière consultation qui est actuellement en cours d'exécution porte sur une proposition pour les règles de génération d'étiquettes pour la zone racine coréenne, et il s'agit de la deuxième période de commentaires publics.

La recommandation de révision de la fonction de nommage de l'IANA pour un amendement au contrat des fonctions IANA relatives au nommage, eh bien, il y avait un volontaire pour ce travail, mais malheureusement le document préliminaire n'a été circulé qu'à la date d'échéance de la consultation elle-même. Par conséquent, le Comité de politiques n'a pas eu l'occasion d'examiner cette question avant la date butoir, de sorte qu'elle n'a pas été soumise. Juste un rappel, encore une fois : nous apprécierions que ces versions préliminaires soient circulées beaucoup plus tôt pour qu'elles puissent être révisées. J'envoie des rappels mais, oui, juste un rappel général encore pour tous ceux qui se portent volontaires.

Pour les prochaines procédures de consultation publique, nous aurons encore une fois l'occasion de faire des commentaires ; et s'il y a des membres intéressés à l'un de ces sujets, je vous prie de commencer à vous y préparer. Je pense qu'il y en a un de prévu. Le délai prévu pour celui-ci était le mois de mars 2021, mais il n'a pas encore été annoncé. Il s'agit du signalement des cas d'utilisation malveillante des noms de domaine. Je crois qu'il n'a pas encore été publié, mais je pense qu'on y travaille. Il y a la proposition de gouvernance du système de serveurs racine qui est également prévue pour consultation publique. L'autre est

---

le renouvellement du contrat de registre de [.error], puis il y a aussi la proposition de renouvellement du contrat de registre de .name. Cela est prévu pour avril 2021. C'est le plan pour cette date. Il y a aussi une proposition pour le travail relatif aux règles de génération d'étiquettes de script latin qui démarrerait à nouveau en mai. Puis, il y a la proposition pour les règles de génération d'étiquettes en écriture birmane. Et le dernier qui est prévu à court terme est le Plan d'engagement nord-américain.

Voilà toutes les occasions pour que les membres participent des consultations publiques, en particulier nos nouveaux membres ou les membres sans expérience dans le travail en matière de politiques. Il s'agit d'une opportunité pour n'importe lequel de ces sujets qui vous intéressent. Veuillez vous porter volontaires pour rédiger vos commentaires et travailler avec des membres plus expérimentés. C'est tout pour ma mise à jour d'aujourd'hui sur le travail politique. Merci, Bruna. Je laisse Tatiana parler du conseil.

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup, Tomslin. Tatiana, vous avez la parole.

TATIANA TROPINA :

Merci beaucoup, Bruna. Merci à Tomslin. Nous avons eu une discussion assez approfondie sur divers points de l'ordre du jour de la GNSO lors de la réunion de notre comité des politiques il y a quelques jours. Je ne sais pas combien d'entre vous ont assisté à la réunion de la GNSO avec le GAC. Juste un bref résumé : le GAC a posé quelques questions à la

---

GNSO notamment sur l'étape 2A de l'EPDP, encore une fois, le sujet de notre discussion approfondie tenue lundi dernier.

Aussi au sujet de l'utilisation malveillante du DNS qui était la question que j'ai abordée. Comme vous pouvez l'imaginer, pour le conseil de la GNSO, en tant que conseil, il est assez difficile de se mettre d'accord sur l'utilisation malveillante du DNS parce que les différents groupes de parties prenantes et les unités constitutives ont leurs propres opinions à cet égard. J'ai donc dû fournir un résumé très général et la position générale était que la GNSO ne favorisera aucun processus d'élaboration de politiques avant de définir réellement l'abus et la portée, puis examiner l'atténuation, ce qui se passe maintenant, et identifier les lacunes. Il a également été souligné qu'avec tous les efforts actuels (ils les ont appelés quelque chose comme, je ne me souviens pas exactement, les « efforts ad hoc ») des cadres à court terme. En tant que conseil, nous avons remarqué que tout ce qui se passe, mais qui n'est pas lié au processus d'élaboration de politiques, ne relève pas de la compétence du conseil. Cependant, je crois que nous aurons ici une forte poussée de la part du GAC, de l'ALAC et de certaines unités constitutives de la GNSO. Il semble donc que le conseil de la GNSO abordera ce sujet à partir de maintenant et pour un certain temps.

Quant à la réunion du conseil de la GNSO, je ne veux pas répéter tous les points de l'ordre du jour ici. Je veux tout simplement souligner certaines des questions litigieuses qui pourraient apparaître. Bien sûr, pour ce qui est de l'étape 2A de l'EPDP, bien qu'il y ait eu auparavant quelques coûts, il faudrait peut-être y mettre un terme au cas où aucun

---

progrès ne serait atteint. Mais il semble qu'elle a évolué d'une manière ou d'une autre et, au cours de la réunion du comité des politiques, j'ai vu que nos membres sont également favorables à la poursuite de ce travail. Je pense donc qu'il n'y a pas de question litigieuse pour nous en ce moment quant à la façon d'approuver la poursuite de l'étape 2A de l'EPDP.

Un autre point est le vote pour la charte sur la politique de transfert. Encore une fois, il y a eu quelques discussions générales sur la composition du groupe de travail de ce PDP, les opérateurs de registre ayant 10 participants et nous, 2 membres et 2 suppléants. Le même nombre de personnes que l'ALAC et le GAC, mais il y a eu un compromis parce qu'ils ont demandé 3 membres et 3 suppléants. Et ceci n'a pas été autorisé. Nous ne le savons pas encore, mais il pourrait y avoir des préoccupations qui soient soulevées. Alors, nous allons voir ce qui se passe. Je sais que la GNSO veut continuer ce processus.

Une autre question dont, malheureusement ou heureusement, je vais m'en occuper est la réponse de la GNSO au Conseil d'administration sur la viabilité financière du SSAD. Il me semble que la GNSO, en tant que conseil, n'est pas parvenue à un accord sur la façon de répondre au Conseil d'administration. Parce que, d'une part, le Conseil a suggéré de manière assez confuse il y a quelques semaines, au cours de l'appel, que si après l'analyse de la viabilité financière ils trouvent que cela n'est pas durable, ils vont revenir à la GNSO et lui demander de prendre une décision de politique. Nous allons argumenter ici. Pour ma part, je trouve que le Conseil d'administration a l'obligation fiduciaire de faire cette analyse, de la prendre en compte, et puis d'approuver ou non les

---

recommandations. Toutefois, il semble y avoir un accord général au sein du conseil à savoir, que si le Conseil d'administration estime que le SSAD n'est pas financièrement viable, il transmettra toujours des recommandations au conseil afin que nous puissions décider de ce qu'il faut faire, soit revenir à l'EPDP, soit trouver un autre moyen. Cependant, à ma connaissance, certains conseillers (et je pense que cela comprend aussi nos conseillers) veulent que le Conseil d'administration réponde à la GNSO en tout état de cause. Et ici, c'est un point sur lequel je suis personnellement en désaccord. C'est ce qu'on ressent comme un besoin de se mettre au niveau de la GNSO parce que, bien entendu, compte tenu de toutes les opinions, la GNSO est tenue de parvenir à un consensus.

Le dernier point est ce cadre d'amélioration continue, que le conseil de la GNSO a envoyé, je crois, et qui n'a reçu aucun feedback. Voici un point sur lequel tant les groupes de parties prenantes que les unités constitutives doivent contribuer. Mais nous n'avons pas encore reçu de feedback, sauf de la part de l'ISPCP, qui nous a dit : « nous n'avons pas eu le temps de le faire ». Voici tous les commentaires que nous avons reçus. Toutefois, il pourrait être important de travailler sur ces points parce qu'il y a eu des discussions où quelqu'un a demandé (et peut-être que nous devrions en discuter plus tard au niveau du NSCG) si nous voulons cette étrange structure qui impliquera du travail continu sur un processus qui n'est pas seulement dans le mandat de la GNSO mais aussi des groupes de parties prenantes et des unités constitutives, comme par exemple, la mise en œuvre de la piste de travail 2.

---

Je vais faire une pause ici. Je ne sais pas, je n'ai pas lu le tchat. Je ne sais pas ce qui se passe là. C'est tout, Bruna.

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup, Tatiana. Avez-vous des questions pour Tatiana ou Tomslin ? Je suppose que vous pouvez les taper sur le tchat ou lever votre main, et je serai heureuse de donner la parole à celui ou celle qui voudra poser des questions. OK. Il n'y a donc aucune question ni commentaire.

Je vais juste noter que Tomslin vient de publier sur le tchat le lien des procédures de consultation publique sur lesquelles le NCSG a entrepris des initiatives de rédaction. C'est une liste où vous pouvez voir quels sont les commentaires, qui sont les volontaires, si oui ou non il y a eu un commentaire qui est effectivement assigné à quelqu'un, et si vous aimeriez rejoindre ou aider dans l'effort de la manière que ce soit. Je vous prie de jeter un coup d'œil à ces liens.

De plus, Tomslin a noté sur le tchat que le commentaire sur la SSR2 doit être présenté le 8 avril. Si quelqu'un souhaitait participer à cette discussion ou même s'occuper de diriger le travail de rédaction de ce commentaire, veuillez nous le faire savoir afin que nous puissions commencer à nous en occuper. Merci, Tatiana et Tomslin.

Je voudrais simplement ajouter un ou deux points. Le premier concerne les discussions sur les abus que nous avons tenues. Vous vous souvenez peut-être que j'ai envoyé quelques mises à jour à la liste à ce sujet, mais nous avons été les hôtes de l'appel avec les parties

---

contractantes au sujet des initiatives d'utilisation malveillante et des discussions. Et cela à peu près une ou deux semaines avant l'annonce de l'Institut de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS, mais l'idée était pour nous, pour les deux groupes, d'établir une sorte de conversation autour de l'utilisation malveillante du DNS. À ce moment-là, ils ont mentionné que l'une des définitions avec lesquelles ils travaillent est la définition du réseau Internet et juridiction. Ils ont également repris certaines des discussions qui ont été tenues jusqu'à présent. C'est donc une partie de la discussion sur la politique que nous voulions poursuivre. Pour ce faire, nous avons formé un groupe de travail ad hoc. Si vous souhaitez participer à cet effort, s'il y a quelqu'un qui voudrait aider ou diriger ces discussions, veuillez nous le faire savoir. Je suis d'accord pour dire que nous devrions peut-être aborder ce sujet ici en tant que NCSG, si nous sommes prêts pour ce mouvement que Tatiana vient de mentionner de différentes parties de la communauté comme l'ALAC et d'autres parties obligeant à ces débats au sein de l'ICANN. Voici un point.

Le deuxième point que je voulais mentionner est juste qu'il y a une piste de travail sur les organisations intergouvernementales et qu'il n'y a pas encore de volontaires pour ce travail spécifique. L'un des anciens représentants du NCSG vient de démissionner. Ainsi, si quelqu'un parmi vous souhaitait participer à cet effort, nos deux autres représentants sont Juan Manuel et Joanna. Veuillez les contacter au cas où vous souhaiteriez les aider.

Cela dit, je pense que nous allons passer au point trois de l'ordre du jour. L'idée ici était de poursuivre la discussion sur l'EPDP. Pour ceux

---

d'entre vous qui ne savent pas ce qu'est l'EPDP, il s'agit d'un processus accéléré d'élaboration de politiques pour la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD. Cet effort a commencé en 2018, et maintenant nous en sommes à l'étape 2A. Pour l'instant, les deux sujets qui restent sont les discussions autour de la distinction entre les personnes physiques et les personnes morales, et aussi la faisabilité d'exiger que les contacts uniques aient une adresse électronique anonymisée uniforme. C'est un sujet que nous avons commencé à discuter lundi dernier au cours de la réunion du Comité des politiques et c'est quelque chose qui est également à l'ordre du jour du conseil de la GNSO d'aujourd'hui. J'ai invité tous nos membres de l'EPDP à nous faire part de leurs commentaires sur les discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent.

Je pense que Stéphanie va modérer la discussion, mais je vois que Milton et Manju sont également ici. Si vous voulez participer, vous n'avez qu'à lever la main et je serai heureuse de poursuivre cette discussion sur la liste de diffusion. Stéphanie, vous avez la parole.

STEPHANIE PERRIN :

Merci bien. Je m'excuse du retard. J'ai dû participer d'un autre appel. Nous sommes maintenant au point où j'espère avoir une version préliminaire pour la période de consultation publique qui est ouverte. Elle se termine le 30 mars. Je prie pour une prolongation afin que nous puissions mener une discussion plus approfondie sur les questions pertinentes, mais même ainsi, cela se produira dans les deux prochaines journées. Cela nous donne l'occasion de faire des



---

commentaires en guise de conclusion. Ce commentaire a été quelque peu confus. Nous avons eu une période de consultation publique sur la première étape ; puis, du fait que le groupe ne se mettait pas d'accord, autrement dit que le consensus complet n'a pas été atteint sur beaucoup de recommandations, elles ont été divisées. Et en ce moment les commentaires portent sur les recommandations de priorité 2. Ceci est donc un peu déroutant si vous n'avez pas suivi le déroulement des faits.

Dans le cadre de l'étape 2A de l'EPDP à laquelle nous sommes actuellement engagés, nous discutons principalement de la distinction entre personne physique et personne morale. Il y a un désir de la part de nos collègues de l'IPC et de la BC de publier les données qui concernent des personnes morales. Et la base sur laquelle ils s'appuient ici est que le RGPD s'applique aux données personnelles des individus ou des personnes non morales. Autrement dit, les personnes morales sont des entreprises et les personnes physiques ou individus ne le sont pas. Toutefois, il s'agit d'une distinction très difficile à faire. Les membres de l'EPDP ne se sont même pas mis d'accord sur la question de savoir si nous devrions consentir à faire cette distinction. Nous allons en discuter plus tard.

L'autre problème est l'exactitude, qui a été le cauchemar du WHOIS depuis très longtemps. On a travaillé sur l'exactitude depuis, je ne sais pas, 2006 au moins. Bien entendu, l'argument maintenant est que nous nous conformons ou que nous essayons de nous conformer au RGPD. Je tiens à remarquer que même si nous avons convenu, au cours de l'étape 1, que nous nous concentrerions sur le RGPD, il s'agissait d'une

---

politique harmonisée appliquée dans les 120 autres pays qui ont une réglementation sur la protection des données et pas seulement dans le RGPD. Cela est souvent oublié dans les discussions, mais on ne cesse de le rappeler. Maintenant, l'exactitude dans les termes de la législation sur la protection des données signifie avoir l'exactitude suffisante aux fins pour lesquelles la personne concernée fournit les informations personnelles. Et dans le cas des titulaires de noms enregistrés, cela signifierait d'obtenir un nom de domaine. En fait, les délibérations de l'ICANN sur l'exactitude ont été axées sur l'intérêt des tiers qui ont accès à l'information ou qui souhaitent y accéder. Par conséquent, lorsque nous avons un WHOIS ouvert, nous avons continué à faire pression pour obtenir de plus en plus de données et des données plus exactes. J'attire votre attention sur le rapport de l'EWG, ma première participation à l'ICANN avant même de rejoindre le NCSG. Ils cherchaient toutes sortes d'informations de contact et plus de détails : les téléphones portables pour le contact juridique et pour le contact administratif. Nous voyons encore que, bien sûr, cette publication de données serait dans le contexte du SSAD sur lequel nous travaillons, au moins en théorie.

Il y a maintenant une autre question qui s'est posée récemment dans le contexte des discussions sur l'EPDP, à savoir la viabilité financière du SSAD. Nous avons soulevé cette question. Il y a une recommandation pour que la viabilité financière soit examinée. Pour ceux qui ne suivent pas, le Conseil d'administration a publié cet OPD, Opérationnel — Oh ! mon Dieu ! J'ai oublié l'acronyme. Vous pouvez m'aider ?

---

BRUNA SANTOS :                                   Étape de conception opérationnelle.

STEPHANIE PERRIN :                           ODP, oui, étape de conception opérationnelle. Merci bien. Ils proposent qu'à la lumière de leurs responsabilités fiduciaires en tant que Conseil d'administration, ils se pencheront sur le coût de cette étape. Soyez assurés que lorsque je me plains de cela, ce n'est pas que je ne pense pas que le Conseil a la responsabilité fiduciaire de s'assurer que l'argent soit dépensé de manière responsable. Loin de là, loin de là. Cependant, nous avons besoin de ces données il y a deux ans lorsque nous avons accepté de travailler sur le SSAD. Et il est vrai qu'avant d'accepter certaines des recommandations, nous n'étions pas en mesure de procéder à une évaluation financière appropriée. Mais nous n'avons pas reçu les fonds. Notre budget était limité. Nous avons à peine assez d'argent pour poser les questions juridiques auxquelles nous devons répondre. Nous n'avons pas suffisamment de fonds pour procéder à une évaluation financière appropriée de cette situation. Je tiens à noter que lorsque j'étais à l'EWG, nous avons payé IBM pour faire une évaluation financière du coût pour construire ce système géant que les gens imaginaient. Je ne vois pas pourquoi nous n'aurions pas pu faire cette évaluation dans le cadre de l'EPDP. Cela aurait répondu à pas mal de questions théoriques sur lesquelles nous travaillions. Je note également que le Conseil a pris de l'avance et a affranchi un groupe totalement en dehors du processus EPDP pour examiner la faisabilité technique du SSAD qu'il envisageait de développer et nous n'avons pas non plus de budget clair pour ce faire.

---

Je pense donc qu'il est fou d'avoir un groupe d'élaboration de politiques qui travaille pendant des années sur une question donnée sans savoir si elle est financièrement viable. Mais certains d'entre nous sont proches à l'épuisement parce que nous en sommes là depuis de nombreuses années. Et par là, je veux dire nous réunir une fois par semaine, deux fois par semaine, trois fois par semaine sans voir une fin. Nous avons eu des vacances cet été, waouh. Alors, c'est un problème.

En ce qui concerne les coûts financiers réels, ceux qui, comme moi, avons participé aux PPSAI (je vois Kathy connectée ; je sais que James Gannon y a également participé) nous avons eu d'énormes conflits sur les services de d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. L'IPC voulait que les bureaux d'enregistrement paient effectivement les démarches de notification judiciaire pour tous les clients qu'ils avaient protégés par enregistrement fiduciaire. Il n'y a aucune limite à la façon dont les utilisateurs, qui incluraient l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux et l'IPC, et dans une certaine mesure, les autorités responsables de l'application de la loi, ne sont pas disposés à payer quoi que ce soit pour obtenir des données. Ils les avaient gratuitement et maintenant qu'elles sont protégées par le RGPD, ils ne veulent pas payer. Cela signifie donc (et ne vous y trompez pas) qu'il n'y a qu'une seule source de financement à l'ICANN, à savoir, les titulaires de noms enregistrés. Autrement dit, il existe une taxe. Et, en fait, il y a trois options relatives à la viabilité financière dans la lettre adressée au SSAD par le conseil de la GNSO. Je crois que c'était hier soir que j'ai commenté qu'en fait, l'option 1 et l'option 2 reviennent au même. Si l'ICANN décidait de subventionner cela, elle ne pourra obtenir de

---

l'argent que du titulaire du nom enregistré. Et je m'excuse pour ce ronflement. Mon chien est à côté de moi sur le canapé, et c'est ce qu'il pense de mes arguments à ce sujet. Ainsi, soit les titulaires de noms de domaine en sont taxés spécifiquement, soit les parties contractantes ajoutent une taxe, soit l'ICANN paie, c'est pareil. Tout vient des poches des gens que nous représentons.

Je pense que c'est une sorte de stratagème pour amener ceux qui n'ont pas suivi la mise à jour sur trois questions clés dont nous discutons actuellement. Milton et moi ne sommes pas d'accord sur la stratégie utilisée. Je suis fermement convaincue que le fait d'accepter l'option comme une case à cocher ou quelque chose de semblable, lorsqu'un individu ou une petite organisation comme les ONG que nous représentons, doivent cocher une case en disant : « Oui, je suis une personne morale », ou « Oui, je suis un individu, mais je consens à la publication de mes informations personnelles ». Soyons clairs : nous ne publions pas comme le WHOIS le faisait. Les gens doivent au moins avoir une accréditation pour y accéder, mais les détails des niveaux n'ont pas été entièrement définis.

Je vois que Farzaneh est en train de taper dans le tchat. Sa question est : « à un certain point, certains groupes continuaient à dire que nous devrions poser la question aux avocats. Ont-ils réussi à obtenir des conseils juridiques ? » Nous venons d'envoyer quelques questions à Bird & Bird pour obtenir des conseils juridiques, et il y a eu des questions concernant le seuil de prestation de conseils aux personnes concernant leur consentement pour la divulgation. Je veux dire, j'ai soutenu tout au long du chemin que lorsque les gens consentent à

---

divulguer leurs renseignements personnels lors de l'enregistrement d'un nom de domaine, ils ignorent la portée de cette action, au vu de la quantité de personnes qui veulent en faire du commerce (je parle des gens de LexisNexis du monde), qui s'approprient de ces données, et ne pensent pas à quoi elles pourraient être utilisées, comme dans de nombreuses autres applications. Mais nous ne baissons jamais les bras. Nous voulons toujours que les gens soient suffisamment conscients avant de donner leur consentement pour la divulgation de leurs données et qu'ils sachent qu'il pourrait y avoir des trolls derrière leur porte. Je pense que c'est une chose très difficile à transmettre aux gens et je ne pense pas que cela soit nécessaire. Je crois que ceux qui demandent les données devraient être obligés de justifier, dans le contexte d'une enquête, qu'ils veulent obtenir les données, plutôt que de forcer les individus à donner leur consentement.

Maintenant, l'autre question importante est la suivante : peuvent-ils faire une distinction significative quant à savoir s'il s'agit ou non d'un individu ou d'une personne morale ? Et s'ils sont employés, s'ils sont membres de l'économie informelle, s'ils sont des femmes à la tête de groupes de femmes, je dirais que c'est une question très difficile à répondre.

Dans ma juridiction, le Canada, les entreprises peuvent relever de différentes règles : elles sont d'abord réglementées par la province, et il peut y avoir des différences entre les règles fiscales fédérales, municipales et provinciales en ce qui concerne le statut de leur entité ou leur fonctionnement. Cela les confond totalement lorsqu'elles

---

répondent à cette question pour savoir si elles sont une personne morale.

L'autre question dont personne ne veut parler (et j'aimerais que quelqu'un dise les raisons pour lesquelles ils refusent d'en parler, question que j'ai soulevée à plusieurs reprises) est de savoir qu'en est-il si j'enregistre des noms et que j'ai une petite société pour soutenir ma consultation sur la protection des données, si c'est une société fédérale, et mes noms sont enregistrés à mon nom, sauf celui qui est un site Web. Et ces noms, vous seriez conseillés de continuer à les enregistrer en votre propre nom de sorte que si votre entreprise ou votre société font faillite ou votre économie informelle diminue et que vous passez à une autre activité, vous pourrez conserver vos noms. Nous n'en parlons jamais.

Il y a des années (je crois que c'était vers 2008, mais peut-être que je me trompe) il y avait une offre de faire une charte des droits pour les titulaires de noms enregistrés, dirigée par l'ALAC. Ça n'a jamais mené nulle part. Mais nous ne sommes pas obligés d'expliquer aux titulaires de noms enregistrés comment enregistrer, ce dont ils devraient se mettre au courant dans leur propre intérêt. Je ne conseillerais certainement pas à qui que ce soit d'enregistrer son nom de domaine au nom de sa société parce qu'il passerait à la trappe en cas de faillite.

Quoi qu'il en soit, c'est probablement assez pour moi. J'ai parlé pendant trop longtemps. Voilà ma mise à jour. Je m'excuse de ne pas avoir encore présenté le commentaire préliminaire, mais mon objectif

---

est d'essayer de faire un résumé de toutes ces questions pour l'inclure dans le dossier. Merci.

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup, Stephanie, pour ce rapport si complet. Milton, je vois votre main levée et je vois également Tomslin. Je vais juste mentionner que nous, Farzaneh et moi-même, avons rédigé une lettre à l'intention du PDG et du Conseil d'administration au sujet de ce que l'on appelle la relation entre le SSAD et la modération du contenu. Je viens de la publier sur le tchat. Tant la lettre initiale que la réponse du PDG en ce qui concerne les points soulignés n'étaient pas une justification vraiment solide pour ce sujet. Juste pour que tout le monde en soit au courant. Milton, vous avez la parole.

MILTON MUELLER :

Salut. Est-ce que tout le monde me voit et m'entend ? Très bien. Alors, bonjour à tous. Il me semble que Stephanie a très bien présenté l'éventail de problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés dans l'EPDP. Je pense qu'en général nous sommes tous à peu près sur la même longueur d'onde, sauf sur la distinction entre personne morale et personne physique. Et cela, comme elle l'a dit à juste titre, correspond plus à une décision tactique ou stratégique. Permettez-moi de vous expliquer quelles sont mes préoccupations.

Tout d'abord, il faut comprendre quel est le statu quo. Si nous ne changeons rien de l'étape 1, cela veut dire que les bureaux d'enregistrement, en tant que parties contractantes, peuvent décider



---

par eux-mêmes comment ou même s'ils vont faire la distinction entre les personnes morales et les personnes physiques. L'une des options proposées est que le bureau d'enregistrement examine vos renseignements et déduise si vous êtes une personne morale ou physique, sans que le titulaire du nom enregistré participe au processus, et c'est l'un des points qui me préoccupent. Mon objectif est que le titulaire de nom de domaine, à savoir l'utilisateur final, contrôle le processus de différenciation. Cela m'inquiète également d'éviter que l'authentification ou la vérification appartienne aux bureaux d'enregistrement, ce qui enlèverait beaucoup le processus d'enregistrement et le ferait plus intrusif du point de vue de la vie privée.

Et ce qui m'inquiète tout particulièrement est la diversité de parties prenantes impliquées à ce débat. Je crois que c'est là que nous nous écartons. Nous savons que le caucus de la surveillance a fait beaucoup de lobby auprès de la Commission européenne et qu'ils ont inclus beaucoup de choses dans leur proposition de directive NIS sur les noms de domaine et les données d'enregistrement. Nous savons que les agences d'application de la loi, les gouvernements et le GAC sont très intéressés par l'adoption de cette distinction entre personnes physiques et morales afin de permettre que davantage de données soient disponibles. Essentiellement, Stephanie (et je pense que les bureaux d'enregistrement sont d'accord avec elle) pense que nous pouvons tout simplement nous imposer et dire : « nous avons gagné dans ce processus et vous avez perdu, vous allez devoir vous résigner ». D'après mon expérience à l'ICANN, je crains qu'ils n'abandonnent pas

---

le débat, que l'organisation ICANN continuera à essayer de les satisfaire de manière à contourner le processus EPDP. Voilà pourquoi je propose que nous parvenions à un compromis qui avance partiellement avec la distinction entre personnes physiques et morales qui soit au moins acceptable pour le GAC. Je crois que ce sera la manière d'éviter d'entrer dans cette autre série de débats qui se tiendraient autrement.

Je trouve intéressant de regarder tout le processus de l'ICANN et de ne plus voir de compromis qui aient été faits. On sent que chacun veut imposer l'intégralité de sa proposition parce que la discussion est polarisée en factions.

Stephanie soulève une question légitime: si nous faisons une concession mineure pour essayer de satisfaire certains des membres des autres groupes, est-ce que cela ouvre la porte à plus de demandes et de concessions, ou est-ce que cela permet de résoudre les problèmes? C'est une question empirique en un sens. Aucun d'entre nous ne saurait répondre à cette question.

Je pense, tout d'abord, qu'il n'y a rien de fondamentalement mauvais à faire la distinction. Il est de fait que le RGPD protège les personnes physiques et non les personnes morales. Ainsi, la loi privilégie la distinction lorsqu'elle est possible. Le problème, comme Stephanie l'a souligné à juste titre, est que nous ne savons pas comment faire cette distinction facilement et correctement, en particulier dans le cas des noms de domaine qui combinent des utilisateurs individuels qui font du télétravail avec une personne morale, et je pense que cela doit représenter environ 5% des enregistrements. Il se peut que le

---

pourcentage soit plus élevé, environ 10 % des enregistrements complets. Nous n'avons pas vraiment de bonne réponse à cette question. Mais oui, nous voulons protéger ces gens.

Alors, ce que je propose, c'est d'avoir une case à cocher qui demande : « êtes-vous une personne physique ou morale ? ». Et puis, dans une deuxième étape : « cela inclut vos données personnelles ? » Si la réponse à la deuxième question est oui, l'enregistrement n'entrera pas dans la catégorie de ceux des personnes morales. Je crois que cela rendrait le résultat plus acceptable aux forces de l'ordre, au GAC et à toutes ces personnes sans vraiment renoncer à rien. J'espère que cela aiderait à trancher la question et nous permettra de dire que nous avons traité la question de la distinction entre personnes physiques et morales. Il serait plus difficile de contourner le processus et de soulever toutes sortes de problèmes dans les législatures et ainsi de suite. Voilà mon point de vue. Je vais m'arrêter là et permettre de commencer le débat.

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup, Milton. Tomslin, vous avez aussi votre main levée. Ce sera à vous maintenant. Je vais juste vous faire savoir que je vais clore cette discussion vers 16h32-33, parce que nous avons aussi invité le personnel de l'ICANN à présenter sur l'ITI. Tomslin, s'il te plaît, vas-y.

TOMSLIN SAMME-NLAR :

Merci, Bruna. Je viens de poser une question aux membres de l'équipe de l'étape 2A de l'EPDP. J'ai remarqué à partir de la mise à jour du

---

président du conseil que l'équipe pourrait parvenir à un consensus sur les lignes directrices pour les bureaux d'enregistrement qui choisissent de faire la distinction entre personnes physiques et morales. Cela veut-il dire qu'il y aura toujours un consensus sur la directive à suivre pour savoir s'ils ont fait la différence, indépendamment que l'on puisse prendre une décision ou parvenir à un consensus sur la façon de les distinguer ? Voilà ma question.

BRUNA SANTOS :                      Merci, Tomslin. Oui, vas-y.

TOMSLIN SAMME-NLAR :            Non, c'est tout de mon côté. Merci.

BRUNA SANTOS :                      Merci. J'allais demander si Milton ou Stephanie veulent répondre à cette question, ou Manju peut-être ? Je vois que Manju a la main levée aussi, peut-être que nous pourrions lui donner la parole en premier, puis à Milton.

MANJU CHEN :                        Je vais répondre à cette question parce que je pense pouvoir y répondre avec l'intervention la plus courte. Oui, en fait les commentaires du président portent sur la façon dont nous pouvons parvenir à un consensus sur les directives, mais pas sur le fait de savoir si la partie contractante peut ou doit choisir de faire la distinction entre la personne physique et la personne morale. Pour l'instant, nous

---

discutons de la rédaction de la directive, c'est-à-dire que nous n'avons pas décidé si la directive est contraignante. C'est pourquoi il dit que nous travaillons de manière consensuelle. Le consensus qu'il évoque porte sur la directive elle-même, son contenu, mais pas sur le fait que la directive soit obligatoire ou de mise en œuvre autonome. Merci.

BRUNA SANTOS : Merci, Manju. Milton, voulez-vous toujours répondre à cette question ?

MILTON MUELLER : Je n'ai pas compris la question. Désolé. Quelqu'un pourrait-il me l'expliquer plus simplement ?

TOMSLIN SAMME-NLAR : Je peux le faire moi-même. Sachant que le président a informé dans sa mise à jour que l'équipe pourrait parvenir à un consensus sur les lignes directrices pour les bureaux d'enregistrement qui choisissent de faire la distinction entre personnes physiques et morales, la question était si cela signifie qu'il y a un consensus sur les lignes directrices, indépendamment du dégagement d'un consensus sur la façon de différencier les personnes physiques et les personnes morales ?

MILTON MUELLER : OK. Alors, oui. Je pense que cela signifie que nous nous en tenons à peu près à la recommandation de l'étape 1, mais que comme une concession ou une sorte de geste envers les personnes qui veulent la distinction, nous offrirons des orientations. Par rapport à ce que j'ai dit

---

au sujet de la directive, par rapport aux orientations qui sont proposées, la plupart de ce que je vois me semble acceptable. Le processus implique tout simplement que le titulaire de nom de domaine réponde s'il est une personne physique ou morale, et qu'il passe par la suite par un processus de deux étapes pour déterminer l'implication de ces données personnelles. Pas de problème avec cela. Mais, comme je l'ai mentionné, il y a une option dans laquelle le bureau d'enregistrement devrait déterminer si vous êtes une personne morale ou physique, et je ne voudrais pas que cela soit accepté. Je crois pouvoir dire que tous au NCSG sommes d'accord sur le fait que cela ne devrait pas être entériné. Alors, oui, je pense que s'il va y avoir un point de ce débat qui fasse l'objet d'un consensus, ce sera celui des directives. Et ce sera une concession très, très mineure du fait que ce n'est qu'une directive, ce n'est pas une politique ou une exigence. Je vois que Stephanie n'est pas d'accord.

BRUNA SANTOS : Kathy, je vois que vous levez la main, donc vous êtes la dernière.

KATHRYN KLEIMAN : Je ne sais pas si vous pouvez m'entendre. Devrais-je attendre à ce que Stephanie réponde ? Je vois qu'elle est dans la liste d'intervenants, ce qui veut dire qu'elle voulait répondre.

BRUNA SANTOS : Steph, voulez-vous répondre ? Je vais juste vous demander d'être brève à ce sujet. Désolée de vous le demander.

---

STEPHANIE PERRIN :

Merci beaucoup. L'orientation n'est pas mal. Rappelons-nous que les parties contractantes sont responsables de toute erreur possible de leur part. S'ils ne m'ont pas expliqué de manière adéquate comment décider si je suis une personne physique ou une personne morale et que je répons mal et que quelqu'un se présente chez moi, m'attaque ou abîme ma maison ou autre, et que je me plains à un commissaire à la protection des données, ils vont examiner la directive. À ce moment-là, l'accent sera mis sur l'entité à l'origine de cette directive. À mon avis, en tant que contrôleurs ou co-contrôleurs, cela appartient aux parties contractantes... Mais nous ne savons toujours pas ce qui se passe dans la lutte de contrôle entre elles et l'ICANN : si l'ICANN fournit la directive, alors ce sera l'ICANN qui sera responsable, et mieux vaut que la directive en soit à la hauteur. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce sujet.

Si nous convenons, en tant que comité, que c'est une bonne directive, je ne suis pas prête à y consentir parce que je vois trop de lacunes. Je pense qu'en maintenant ce droit de décision pour les bureaux d'enregistrement, cela leur donne la force, en particulier dans les juridictions où les employés sont protégés et la personne qui enregistre le nom de domaine peut n'avoir aucune idée de la façon dont la loi sur la protection des données s'applique à ses employés. Faites-moi confiance, j'en vois des cas au quotidien en tant que praticienne, alors je pense que les bureaux d'enregistrement ont tout à fait raison de dire : « je pense qu'il vaut mieux vous identifier comme une personne physique ». Merci.

---

BRUNA SANTOS :                   Merci beaucoup, Stephanie.

MILTON MUELLER :               Que se passerait-il s'ils décidaient de l'identifier comme une personne morale ?

STEPHANIE PERRIN :            À ce moment-là, ce sera leur responsabilité. Ce sera eux les responsables. N'oubliez pas cela. Cela relève de leur responsabilité. Ce sera la première chose que les gens regarderont dans la directive. Comment avez-vous conseillé la personne pour qu'elle décide de s'identifier comme une personne physique ou morale ?

MILTON MUELLER :               Vous ne voulez donc pas que le titulaire de nom de domaine puisse le contrôler.

STEPHANIE PERRIN :            Non, pas du tout. Je pense que c'est trop difficile à expliquer. Comme je l'ai déjà dit, n'oubliez pas que nous parlons aussi de personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, qui ne connaissent pas le RGPD.



---

MILTON MUELLER : Et puis ces personnes seront en mesure d'engager une poursuite contre le bureau d'enregistrement dans une autre juridiction.

STEPHANIE PERRIN : Quelqu'un peut le faire à leur place. La société civile peut le faire à leur place.

MILTON MUELLER : Allez... combien cela coûterait-il ?

STEPHANIE PERRIN : Le prix dépend de la juridiction, en fait.

BRUNA SANTOS : Je vais intervenir ici pour rappeler à tout le monde d'indiquer leur nom avant de parler. Je suis sûre que la transcription et les interprètes pourraient avoir des difficultés en ce moment. Si vous me le permettez, je vais céder la parole à Kathy. Kathy, vous serez la dernière à intervenir. J'ai vu que Milton a lancé le débat sur la directive proposé sur la liste de diffusion, et je pense que c'est le bon endroit pour participer et discuter de la question plus en profondeur. Kathy, vous avez la parole.

KATHRYN KLEIMAN : Justement, c'était une de mes questions. Quel serait le processus à l'avenir ? S'il y a un groupe de discussion dans le groupe de travail, si Milton et Stephanie veulent organiser une petite réunion et réunir des gens du NCSG qui souhaitent en parler, je serais heureuse de vous

---

rejoindre. Tout d'abord, je tiens à remercier Milton et Stephanie. Rien de mieux que d'être pris entre les feux de deux grands dirigeants du NCSG qui essayent de trouver la meilleure stratégie. Merci.

Je voulais apporter quelques informations de plus. Milton, le concept de personne morale ou physique appartient au RGPD, mais il existe d'autres lois locales en matière de vie privée. Aux États-Unis, nous avons le droit au discours politique anonyme. La Cour Suprême s'y est prononcée dans les années 1990. Il y a donc une protection supplémentaire pour les groupes religieux, les groupes ethniques et les groupes politiques. Je ne veux pas dire que je le soutiens, mais si vous allez poser des questions sur la distinction entre personne morale et personne physique, c'est une question du RGPD. Cependant, j'aime bien la question : « avez-vous inclus vos données personnelles dans la base de données ? » Les gens pourront comprendre cela. Une autre façon de le dire, et toujours sans que cela signifie que je le soutiens, serait d'ajouter la question : « la publication de ces données impliquerait-elle un danger pour vous ? » Je vais vous dire qui serait en danger, parmi nos membres : les mosquées, les synagogues et les églises du monde entier. Si je comprends bien, l'IPC voulait dire que ces données devraient être accessibles au public. De nombreuses mosquées et synagogues dans de nombreux endroits au monde ne publient plus leur adresse et elles sont assez réservées vis-à-vis de leur emplacement physique. Elles publient l'heure de leurs services, mais pas l'adresse des mosquées et des synagogues. Malheureusement, au cours de la dernière décennie, nous avons vu des églises détruites dans le monde entier. Je pense également aux groupes LGBTQ qui sont

---

acceptés aux États-Unis, mais si vous publiez les noms des personnes qui les dirigent, leurs familles pourraient être arrêtées ailleurs dans le monde. Il y a donc beaucoup d'autres types de protection pour les types d'organisations qui sont dans notre communauté : les minorités religieuses et ethniques.

Tout d'abord, je dois être d'accord avec Stephanie. Je n'ai pas de réponse quant à la question des personnes morales et personnes physiques et j'ai étudié le RGPD et la Directive sur la protection des données pendant trop longtemps. Il est vraiment difficile de répondre à cette question pour un nom de domaine qui a de nombreuses utilisations. Mais la réponse aux questions telles que : « est-ce des données personnelles ? » « Êtes-vous en danger ? » « Avez-vous d'autres types de protection ? » peut fournir des informations supplémentaires aux personnes. Toutefois, ce qui nous préoccupe, c'est d'inclure encore une fois ces adresses physiques dans une base de données publique, permettant que les sujets de ces données soient identifiés, entre autres. Je veux dire, pour qu'elles soient mal utilisées. Merci.

BRUNA SANTOS :

Merci beaucoup, Kathy. Je m'excuse d'avoir dû clore le débat. Si les membres de l'EPDP veulent répondre au commentaire de Kathy et aux questions sur le tchat, je serais très heureuse. Mais je pense que c'est certainement une bonne idée. Cela a soulevé le besoin d'organiser un appel dédié aux directives de l'EPDP 2A, et d'avoir un espace qui nous permette d'entretenir ces échanges pertinents que nous avons à

---

présent. Merci encore, Milton, Stephanie, et tous ceux qui se sont joints à nous, Manju aussi.

Nous allons maintenant passer au point cinq de l'ordre du jour. J'ai invité des membres du personnel de l'ICANN à faire une brève présentation sur l'Initiative relative à la transparence des informations. Il s'agit d'une initiative qui se poursuit également depuis 2018, et les objectifs étaient d'améliorer la transparence de l'organisation ICANN en général et de fournir également de nouvelles expériences des utilisateurs dans le site Web. Je suppose que Jana va faire sa présentation au nom de l'organisation ICANN. Jana, vous avez la parole.

JANA JUGINOVIC : Merci. Salut. Je suis Jana Juginovic et je suis ici avec mes collègues, Alex Hudson, Simon Raveh et Mike Takahashi, qui sont également des membres de l'équipe de l'ITI. Puis-je partager mon écran ?

MARYAM BAKOSHI : Oui, Jana. Vous êtes identifiée comme co-hôte. Je vous ai envoyé un message plus tôt.

JANA JUGINOVIC : Excellent. Voyez-vous mon écran ?

BRUNA SANTOS : Oui, absolument.

JANA JUGINOVIC :

Parfait. Merci de nous avoir donné l'occasion de vous parler ce matin. Comme Göran l'a écrit sur son blog du 16, nous avons lancé la nouvelle expérience de recherche de l'ITI pour plus de 30 000 pages sur icann.org afin de vous donner une idée de la quantité que cela représente en pourcentage, sachant que nous avons environ 200 000 pages dans les archives du site icann.org actuellement. Aujourd'hui, nous allons faire la démonstration de certaines de ces pages que nous avons mises en œuvre.

Il est important de signaler que la nouvelle fonction de recherche de la navigation primaire intégrée dans l'architecture de l'information n'a pas encore été lancée. Par cela j'entends la navigation principale qui apparait ici. Ce que vous verriez à travers la recherche à laquelle je fais allusion est ici et l'architecture de l'information du site complet reste à être lancée. Il en est de même pour la nouvelle expérience de recherche de l'ITI pour les pages restantes. La raison pour laquelle nous ne pouvons pas encore lancer la nouvelle architecture de l'information et la navigation est que nous avons besoin d'avoir une plus grande proportion du site qui soit prête. Mais nous en avons complété une grande partie, et c'est ce dont nous allons vous faire la démonstration, ensemble avec la nouvelle fonctionnalité d'abonnement aux contenus. Si vous avez des questions à n'importe quel moment de la présentation, veuillez les taper dans le tchat ou levez la main et dites-les-nous ; nous serons heureux de connaître vos opinions. Soyez aussi directs que possible. Plus vous serez directs, mieux ce sera. Nous ne serons pas vexés. Faites-nous savoir ce que vous aimez et ce que vous n'aimez pas.

---

Pour commencer, nous avons lancé les nouvelles expériences de recherche. Vous trouverez ici dans cette note des annonces, des blogs, des acronymes et des termes, la liste des bureaux d'enregistrement accrédités et les contrats de registre. Nous avons lancé la nouvelle fonctionnalité d'abonnement aux contenus.

Aujourd'hui, je vais commencer par les bureaux d'enregistrement accrédités. La liste apparaît ici, sous la page existante intitulée « Bureaux d'enregistrement accrédités » qui a été remplacée, pas besoin d'appliquer des filtres à la recherche. Avec l'ITI, nous avons mis en œuvre une nouvelle taxonomie qui permet aux parties prenantes comme vous d'appliquer des filtres à vos recherches pour accéder aux contenus plus rapidement. Ce type de travail de taxonomie, qui a impliqué un audit de l'ensemble de notre contenu, la création de cette nouvelle taxonomie que nous n'avions pas, l'application d'une certaine gouvernance de contenu et la possibilité d'appliquer des filtres aux recherches, permet le fonctionnement de ces types de filtres.

Auparavant, la page était très statique et ne contenait qu'un seul grand tableau. Maintenant, vous pourrez chercher les bureaux d'enregistrement par leur numéro IANA ou par leur nom, et taper le nom pour voir les résultats préliminaires suggérés contenant votre saisie, trouver le bureau d'enregistrement que vous cherchez, appuyer sur « appliquer » et le résultat de la recherche s'affichera. Il est possible de télécharger les résultats dans un fichier CSV, ce qui est utile, mais si vous voulez, vous pouvez les voir tous. Le système affiche automatiquement 20 résultats par page pour optimiser la performance. Mais, encore une fois, si vous voulez tout voir, vous

---

pouvez cliquer sur ce bouton, et tous les résultats s'afficheront. Pour effectuer une nouvelle recherche, vous effacez votre recherche et saisissez les nouveaux critères ici. Cela fait partie des améliorations que nous avons apportées pour améliorer la recherche.

Dans le cas des contrats de registre, cela a impliqué un autre défi. Gardez à l'esprit que toute la mise en œuvre complétée a reflété les commentaires des parties prenantes. Ainsi, pour beaucoup de ces pages, nous avons travaillé directement avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement dans le but d'obtenir leurs commentaires et connaître leurs exigences en termes de filtres qu'ils voulaient ajouter. Puis, nous avons travaillé avec eux au cours des deux dernières années. Je crois qu'au total il y a eu entre 18 et 30 dirigeants de la communauté des différents SO et AC qui nous ont fait part de leurs commentaires sur les pages et les fonctionnalités sur lesquelles nous travaillions et que certains d'entre vous ont peut-être vu sur le site précédent. Tel est le cas des pages consacrées aux documents du Conseil d'administration et des Commentaires publics, qui arriveront bientôt.

Revenant aux contrats de registre, il s'agissait d'un défi majeur auquel nous nous sommes attaqués, et ce en raison du volume de contenu dans cette section. Il existe un peu moins de 1200 gTLD, ce qui implique un certain travail en termes de création de contenu structuré à partir de tout ce contenu désorganisé. Cette section comprend environ 30 000 fichiers et pages.

---

Nous avons créé un système similaire à celui des bureaux d'enregistrement accrédités. Il n'y avait qu'une longue page avec un tableau. Maintenant, vous pouvez encore une fois filtrer par gTLD. Si vous cherchez un IDN, vous pouvez le saisir. Si je voulais les voir, je pourrais les sélectionner aussi, cliquer sur « appliquer », et mes résultats de recherche apparaîtraient ici. Cela m'amène à une page ici qui fournit toutes les informations sur l'étiquette U, l'opérateur, la date et le type du contrat. Puis, si je voulais voir les documents dans ce gTLD particulier, je pourrais voir le contrat, l'autorisation de libération des noms réservés, la spécification 13 ; tout y est.

Cela inclut également les versions archivées des pages directement sur la page. Auparavant, les archives apparaissaient sur une autre page, mais cette page spécifique inclut les versions archivées, ce qui est utile, évidemment, si je voulais revenir en arrière et vous les montrer. Si l'on voulait effectuer une recherche par opérateur, l'expérience de recherche existante serait la même. Vous n'avez qu'à commencer à saisir votre recherche. Si je cherchais un opérateur, je pourrais le faire comme cela.

J'ai dit tout à l'heure que si vous vouliez voir les IDN... Oh, pardon. Je voulais aussi dire qu'il est également possible d'appliquer à la recherche le filtre selon la vigueur ou la fin des contrats. Encore une fois, si je voulais voir tous les contrats terminés, je pourrais cliquer sur « appliquer » et effacer mes filtres. Je voulais vous montrer le cas des IDN. Vous pouvez effectuer une recherche par xn ou, si vous disposez du clavier pour les caractères du script correspondant, comme le chinois, vous pouvez également saisir les valeurs dans votre script et puis



---

cliquer sur « appliquer ». La page de résultat vous montre alors immédiatement l'étiquette U et la traduction. Encore une fois, l'étiquette U et la traduction qui en existe.

Une autre fonctionnalité que nous voulions vous montrer fera partie de la recherche améliorée que nous allons mettre en œuvre. Cela consiste à la possibilité de saisir un mot clé dans la barre de recherche si vous souhaitez chercher à partir d'un mot clé parmi les contrats de registre, c'est-à-dire que vous pouvez appliquer ce filtre du mot clé aux résultats de cette catégorie. Si je voulais voir quelque chose comme .aaa, cela générerait un résultat. Il est possible de saisir plusieurs mots clés, puis appuyer sur « rechercher ». Puis vous pouvez trier par pertinence, c'est-à-dire selon le nombre de fois que l'instance de ce mot apparaît, ou par date. Cette fonctionnalité sera, elle aussi, disponible partout. Autrement dit, vous pourrez effectuer des recherches avec le filtre des mots clés dans un type de document.

Mon collègue, Mike, vous montrera ce que nous avons fait dans le cas des annonces et des blogs. Mais, je réitère, ce travail de taxonomie et d'étiquetage de tous les contenus est très utile pour pouvoir rechercher et filtrer vos recherches par mots clés spécifiques.

C'est grâce à ce travail de taxonomie que nous sommes en mesure de mettre en œuvre la section des abonnements aux actualités de l'ICANN, qui est une nouveauté. Avant, il n'était possible de s'abonner que pour les annonces. Nous l'avons élargi et désormais vous pouvez vous abonner aux annonces, mais aussi aux blogs ou aux contrats de registre. Disons que vous êtes super intéressé par un sujet dans

---

n'importe quel type de contenu : vous pouvez vous y abonner. À chaque fois qu'un nouveau contenu est publié, que ce soit une annonce, un nouveau blog ou quelque chose en lien avec les contrats de registre, vous serez alerté par email à la fin de la journée, de sorte qu'une fois par jour vous recevrez un email avec les liens à ces nouveaux contenus qui ont été ajoutés au site. S'il y avait une page consacrée aux contrats de registre qui était mise à jour plusieurs fois en une seule journée, vous ne recevriez qu'un seul lien à la fin de la journée. Comme vous voyez, cela ne va pas vous bombarder avec des centaines d'emails : vous ne recevrez qu'un par jour ou un à la fin de la semaine, à vous de choisir si vous souhaitez vous abonner au résumé hebdomadaire ou envois quotidiens, comme vous le préférerez, et vous recevrez ces abonnements. Vous pouvez vous abonner à ce que vous voulez. Vous verrez à quoi vous vous êtes abonné et vous pourrez vous désabonner si vous ne souhaitez plus le recevoir.

À mesure que nous mettrons en œuvre d'autres types de contenu dans icann.org pour remplacer le contenu existant, nous ajouterons ces nouveaux abonnements. Par exemple, lorsque nous aurons terminé la mise en œuvre des commentaires publics, vous pourrez vous abonner aux alertes au sujet des commentaires publics, soit pour des procédures de consultations publiques spécifiques, soit pour les consultations publiques en général, afin que vous puissiez être informé par email lorsque quelqu'un publie une nouvelle soumission ou lorsqu'une nouvelle procédure est engagée.

Avant que je cède la parole à mon collègue, Mike, avez-vous des questions à me poser ? Ou y en a-t-il dans le tchat que je n'ai pas vu ?

---

BRUNA SANTOS : Je pense qu'il n'y a pas de questions dans le tchat. La discussion sur l'étape 2A de l'EPDP se poursuit toujours. Mais si quelqu'un a des questions, veuillez lever la main ou les envoyer à travers le tchat. Je suppose que nous pouvons passer la parole à Mike et répondre aux questions à la fin. Merci.

JANA JUGINOVIC : Parfait. Merci, Bruna.

MIKE TAKAHASHI : D'accord. Merci. Je vais partager mon écran maintenant. OK. Voici la section des annonces. Vous verrez que l'aspect et la navigation restent similaires. Le sous-système de navigation est ici. Mais surtout, nous avons ces nouveaux filtres.

Ainsi, pour les annonces, vous pouvez trier et filtrer par Date de début et Date de fin ou par région. Comme Jana le disait à l'instant, nous avons aussi la possibilité de faire des recherches par mot clé dans la section des annonces. Ainsi, par exemple, si je saisis un mot clé spécifique comme « ICANN », je verrai toutes les annonces qui contenaient le mot clé ICANN parmi les filtres de recherche par mot clé.

Je vais revenir en arrière pour vous montrer la nouvelle disposition des annonces. Par exemple, si je clique ici, vous verrez des nouveautés apparaître. Nous avons ici à droite un widget qui montre les trois annonces les plus récentes. Si vous cliquez ici, vous revenez à la page

---

d'accueil que nous venons de voir. La recherche avancée vous permet également de filtrer par date ou par région.

Ce que vous voyez ici est le bouton « m'abonner ». Il y a deux façons d'y parvenir. Comme Jana l'a mentionné, il y a la bannière classique et sur la droite, vous pouvez également vous abonner aux abonnements des contenus que Jana vient de montrer.

Une autre belle fonctionnalité est cette section « vous pourriez aussi être intéressé par » tout en bas. Cela fait partie de notre taxonomie. C'est une autre fonction importante qui est présente partout dans la taxonomie de l'ensemble du site : chaque élément de contenu est étiqueté, ce qui fait qu'une page a un sujet spécifique lié aux données ouvertes, qui est lié à d'autres contenus similaires que vous verrez apparaître ici. Cette fonction est également disponible pour les annonces et les blogs.

Passons maintenant aux blogs... Les blogs sont très semblables aux annonces, mais évidemment ils sont signés par un auteur. Ainsi, en plus de la date de début, de la date de fin et de la région, vous pouvez également trier par auteur. Pour voir le message de Göran, par exemple, cliquez sur « rechercher », « sélectionner », puis « appliquer ». Vous verrez ensuite tous les blogs publiés par Göran. Si je sélectionne un des résultats sur la liste, il sera affiché. Dans ce cas-là, nous voyons l'article de blog.

Nous avons également une fonctionnalité qui fait que les auteurs aient des fiches biographiques auxquelles vous pourrez accéder à partir d'un clic. Si je fais défiler vers le bas, vous verrez la fiche biographique que

---

nous avons généré pour Göran. Il en est de même pour Maarten. OK. La fonction de recherche par mot clé existe aussi bien pour les blogs.

Et finalement, nous avons la section « Acronymes et termes ». Cela ressemble à beaucoup des fonctionnalités que nous avons déjà montré. Il est possible de filtrer par acronyme spécifique. Ainsi, si vous saisissez un IDN, par exemple, vous verrez que les résultats s'afficheront immédiatement pour cette requête particulière. Vous pouvez également alterner entre les différentes lettres. Il serait, par exemple, possible de voir tout ce qui commence par E.

Tout ici est traduit, donc pour voir la version espagnole, vous n'avez qu'à cliquer sur « Espagnol ». Vous verrez la version traduite en espagnol. Je reviens à l'anglais.

Vous verrez que nous avons également une section ici pour les termes associés. Ceci comprend un lien à tout autre terme connexe dans « Acronymes et termes », toute autre information supplémentaire pour le site Web, ainsi que la définition. Et puis, s'il y a d'autres termes connexes contenus dans les définitions, par exemple, ils seront liés au terme lui-même.

Avez-vous des questions sur les sections « Annonces », « Blogs » ou « Acronymes et termes » ?

BRUNA SANTOS :

Mike, merci beaucoup pour la présentation. Nous avons reçu deux questions. Plutôt, un commentaire de Manju disant qu'il serait peut-

---

être mieux de montrer le filtre de recherche sur le côté et pas nécessairement en haut des pages.

Ensuite, il y a une question de Juan qui demande quand le site sera opérationnel, mais par rapport à la ligne chronologique du lancement et de vos progrès à ce jour ? C'est tout.

JANA JUGINOVIC :

Quant au moment auquel il sera opérationnel, ce que nous avons présenté l'est déjà. Si Mike accède à la page d'accueil, vous verrez que ces 38 000 nouvelles pages dont nous avons parlé ont déjà remplacé les pages préexistantes. Et Mike, si vous accédez au menu « Annonces » dans la barre de navigation principale et vous cliquez sur « Nouvelles et médias », et que vous cliquez sur « Annonces » ou « Blogs », le contenu actuel remplace déjà le précédent. Même chose si vous accédez à « Contrats de registre ». Nous l'avons déjà remplacé. Dans le cas de ces 38 000 pages, la mise en œuvre a déjà été effectuée.

En ce qui concerne le contenu restant, nous ajouterons évidemment plus de contenu qui remplacera le précédent tout au long de l'année. J'espère avoir répondu à votre question vis-à-vis du lancement. La prochaine section que nous prévoyons de lancer est, évidemment, « Commentaires publics », qui devrait être prête plus tard dans l'année. Au fur et à mesure que le contenu sera développé, nous remplacerons simplement le contenu existant jusqu'à ce que la plupart du contenu ait été remplacée, puis nous serons en mesure de lancer cette nouvelle navigation.

BRUNA SANTOS :                   Merci. Une autre question, la dernière, est de savoir si le site Web conserve un historique de recherche. C'est tout.

JANA JUGINOVIC :               Si le site Web conserve un historique de recherche ? Pouvez-vous m'expliquer ce que vous voulez dire ?

BRUNA SANTOS :                   Par exemple, les données associées aux mots que nous avons cherché sur une de ses barres de recherche, comment ça fonctionne ?

JANA JUGINOVIC :               C'est une très bonne question. Google Analytics assure le suivi des mots les plus recherchés si c'est ce que vous voulez savoir, et si Mike pointe vers cette recherche principale, vous verrez que Google peut vous indiquer quels sont les mots les plus recherchés. Il n'identifie évidemment pas qui fait ces recherches. Google Analytics fournit des données anonymisées associées aux termes les plus recherchés. C'était votre question ? Effectivement, nous avons une idée sur ce que les gens recherchent le plus.

Il y a également des données concernant les pages les plus visitées. Encore une fois, vous pouvez tirer vos propres conclusions sachant ce qu'est visité le plus. Cela peut correspondre au fait que le contenu est le plus intéressant pour la majorité des utilisateurs, ou peut-être simplement dû à l'endroit où il se trouve dans la navigation ou à

---

l'architecture de l'information. Nous définissons à qui correspondent ces résultats, parce qu'il est nécessaire de déterminer s'il s'agit d'un contenu prioritaire que les gens veulent consulter ou si c'est juste qu'il est plus facile à trouver.

BRUNA SANTOS :

Merci. Merci, Jana et Mike, pour la présentation. Il est vraiment bon de voir comment le site Web a été amélioré jusqu'à présent, et je pense pouvoir le dire au nom de tout le NCSG. Nous attendons avec impatience que ces fonctionnalités soient mises en œuvre pour les commentaires publics, etc. Merci beaucoup pour la présentation.

Nous allons maintenant passer au dernier point de l'ordre du jour. Nous sommes très en retard, donc je vais sauter la discussion sur la gouvernance et la participation ; nous en discuterons sur la liste de diffusion. Je vais directement céder la parole à Éphraïm pour qu'il présente l'équipe de travail intercommunautaire sur les droits humains. Éphraïm, vous avez la parole.

EPHRAIM PERCY KENYANITO : Merci beaucoup, Bruna. Je suis ravi d'être ici. Je serai très bref. Nous sommes très en retard.

La plupart de ceux qui sommes connectés à cet appel avons suivi de près l'équipe de travail intercommunautaire (je peux voir des noms très familiers), donc je vais juste partager quelques mises à jour. Certains d'entre vous savent peut-être que, au cours de la dernière année, nous avons essayé de trouver un outil ou des mesures pour essayer de



---

repérer les recommandations relatives aux droits humains et aux droits humains internationaux. Il existe un [inaudible], que Stephanie signale, en termes de personnes qui participent avec les mêmes personnes. Et il semble que nous sommes au bout de nos énergies. C'est peut-être à cause du COVID, mais ça pourrait également correspondre à la situation. On nous donne différents [inaudibles] et nous avons déjà beaucoup travaillé pour que le statut constitutif soit en vigueur comme il l'est.

Passons aux étapes suivantes. Ce n'est qu'un appel à l'action pour que nous puissions en discuter après. Nous allons planifier un appel postérieur pour voir comment intégrer le groupe et pour nous assurer qu'il soit plus actif, surtout étant donné qu'il semble que nous allons continuer à travailler à distance au moyen terme. Nous y allons discuter de la manière d'avancer en tant que groupe, de comment continuer à surveiller les droits humains, les implications des politiques ou des processus de l'ICANN pour assurer la prise en charge des préoccupations de tout un chacun en matière de droits humains.

Je vais m'arrêter là pour permettre que tant les points suivants de l'ordre du jour que les prochaines étapes soient abordés. Merci beaucoup.

BRUNA SANTOS :

Merci, Éphraïm. Merci pour la brièveté de votre intervention. Y a-t-il des questions pour Éphraïm ou au sujet du CCWP sur les droits humains ? Si ce n'est pas le cas, c'est le moment de me dire s'il y a des sujets divers sur lesquels les membres souhaitent parler. Il nous reste deux minutes.

---

Entre-temps, je vais juste souligner que dans 30 minutes nous avons la séance du conseil de la GNSO. Je vous prie de vous y joindre pour pouvoir entendre la continuation de certaines de discussions que nous avons entretenu aux sujets du SSAD, de l'ODP et de l'étape 2A de l'EPDP. Par ailleurs, demain nous aurons également une séance plénière sur les engagements volontaires des opérateurs de registre. Kathy y participera en représentation du NCSG et sera accompagnée de beaucoup d'autres parties de la communauté comme l'ALAC, l'IPC et bien d'autres.

S'il n'y a rien d'autre, je tiens à remercier tout le monde d'avoir suivi cet appel, d'y avoir assisté et de m'avoir aidée. Prenez soin, tout le monde, et s'il vous plaît restez en sécurité chez vous. Nous espérons pouvoir nous revoir en personne un jour d'ici la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Merci encore de votre participation.

Maryam, je pense que nous pouvons arrêter l'enregistrement et ajourner l'appel.

MARYAM BAKOSHI :

Merci beaucoup. Merci à tous d'avoir assisté à cet appel. La séance est maintenant levée. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**